



# COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES-VERBAL

Séance du 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de WIZERNES, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique LANOY, Maire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 9 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la Mairie le 9 avril 2026.

**Etaient présents :** M. Dominique LANOY, Mme Christelle SOULIEZ, M. Clément HERMANT, Mme Christine BOUTOILLE, M. Jean-Jacques VERHAEGHE, Mme Marie-Paule LHERMITTE, M. Alexandre GOUDEFROYE, Mme Nadège NIBERT, M. William HEULLE, M. David VIVIER, Mme Alexandra AMBRE, M. Vincent DEMARTHE, Mme Martine LAMBERT, M. Mickaël CARRÉ, Mme Sabine LHEUREUX, Mme Christine LEFEBVRE, M. Jérémy DANNEL, Mme Maryline DENIS, M. Jacques CONSEIL, M. Laurent BRUNET, M. Jérémie DIEVAL, Mme Ingrid DECLERCQ, Mme Camille VASSEUR.

**Secrétaire de séance :** M. Clément HERMANT

La séance est ouverte à 19h00.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2026 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la séance est diffusée sur la page Facebook de la commune. Il précise que la retransmission n'est pas optimale à ce jour, mais qu'une réflexion est en cours afin d'aménager la salle avec des moyens techniques plus adaptés.**

**Monsieur le Maire procède à la lecture de la décision prise dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil Municipal :**

**DAM 2026-007 : un contrat d'engagement a été passé avec la société Animation « AMBIANCE danses » pour animer le repas en l'honneur des anciens combattants du 8 mai 2026, moyennant un cachet de 300 euros net à payer.**

## **D2026-028 : INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24 ;

Considérant que lorsque le conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres sont fixées par délibération.

Considérant que toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal ;

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonction des élus concernés dans la limite des taux maxima prévus par la loi ;

Considérant que pour une commune de 3361 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 55,70 % ;

Considérant que pour une commune de 3361 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 21,38 % ;

Considérant la possibilité d'attribuer aux conseillers municipaux délégués, une indemnité dans le respect de l'enveloppe constituée par les indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ;

Il est proposé au Conseil Municipal de déterminer, à compter de leur prise de fonction, les indemnités du Maire, des Adjointes et Conseillers municipaux délégués sur la base de la proposition suivante :

- Indemnité du Maire : 28 % de l'IB terminal\*
- Indemnité des Adjointes : 14 % de l'IB terminal\* en vigueur dans la limite de 6 élus
- Indemnité des Conseillers Municipaux Délégués : 7 % de l'IB terminal\* en vigueur dans la limite de 4 élus.

Monsieur le Maire rappelle l'enveloppe des indemnités allouées au titre du précédent mandat. Celle-ci s'établissait comme suit : le Maire percevait une indemnité fixée à 39 %, soit 1 603,10 € mensuels ; le 1er adjoint à 19 %, soit 781,00 € ; cinq adjoints à 14 %, soit 575,47 € chacun, représentant un total de 2 877,36 € ; et quatre conseillers municipaux délégués à 6 %, soit 246,63 € chacun, pour un total de 986,52 €. L'enveloppe mensuelle globale s'élevait ainsi à 6 247,99 €, correspondant à un montant annuel de 74 975,88 €, pour un réalisé en 2025 de 74 226,48 €.

Monsieur le Maire propose une nouvelle répartition des indemnités. Celle-ci prévoit une indemnité du Maire fixée à 28 %, soit 1 150,95 € mensuels ; six adjoints à 14 %, soit 575,47 € chacun, pour un total de 3 452,84 € ; ainsi que quatre conseillers municipaux délégués à 7 %, soit 287,74 € chacun, représentant un total de 1 150,95 €. L'enveloppe mensuelle globale serait ainsi portée à 5 754,73 €, soit un montant annuel de 69 056,74 €.

Il est précisé que cette nouvelle répartition entraîne une diminution globale de 7,89 % des indemnités par rapport à celles du précédent mandat.

Monsieur le Maire précise qu'à ce jour, trois CMD sont en place, avec la possibilité qu'un quatrième soit ajouté à l'avenir.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide qu'à compter de leur entrée en fonction, les indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués sont fixées selon les modalités suivantes :

- Indemnité du Maire : 28 % de l'IB terminal\*
- Indemnité des Adjointes : 14 % de l'IB terminal\* en vigueur dans la limite de 6 élus
- Indemnité des Conseillers Municipaux Délégués : 7 % de l'IB terminal\* en vigueur dans la limite de 4 élus.

*\* Indice brut en vigueur 1027*

Il est précisé que le montant des indemnités suivra les évolutions réglementaires de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

**A l'unanimité**

## **D2026-029 : DESIGNATION DES DELEGUES DU CNAS**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commune de Wizernes est membre du Comité National d'Action Sociale (CNAS),

Conformément à l'article 27-1 du règlement de fonctionnement du CNAS, chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant le collège des élus et désigner un délégué représentant le collège des bénéficiaires.

Il est rappelé que la durée du mandat des délégués locaux est calquée sur celle des conseils municipaux et est donc de six ans.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- **DÉSIGNER** Madame Christine BOUTOILLE comme déléguée représentant le collège des élus au Comité National d'Action Sociale,
- **DÉSIGNER** Madame Marie-France LEROY comme déléguée représentant le collège des bénéficiaires au Comité National d'Action Sociale.

**Monsieur Jérémie DIEVAL demande qui est Madame Marie-France LEROY.**

**Monsieur le Maire répond que c'est un agent de la collectivité, qui s'occupe des ressources humaines.**

**Monsieur le Maire indique également que les agents seront présentés lors du séminaire des élus, séminaire dont il communiquera des informations plus tard au cours du Conseil Municipal.**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :**

- **DÉSIGNER** Madame Christine BOUTOILLE comme déléguée représentant le collège des élus au Comité National d'Action Sociale,
- **DÉSIGNER** Madame Marie-France LEROY comme déléguée représentant le collège des bénéficiaires au Comité National d'Action Sociale.

**A l'unanimité**

## **D2026-30 : DESIGNATION DU DELEGUE DE LA FDE**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Chaque Commune, membre de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais, procède à la désignation d'un représentant de la commune au sein du collège électoral de la Fédération.

Les élections de la Fédération ont lieu à chaque renouvellement des conseils municipaux et ses membres sont élus pour la durée du mandat municipal.

Ainsi, suite aux élections municipales, il est proposé au Conseil Municipal de :

- **DÉSIGNER** Monsieur Alexandre GOUDEFROYE comme représentant au sein de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais.

**Monsieur le Maire indique que, lors du précédent mandat, le représentant de la FDE était Monsieur Pierre EVRARD, qui en assurait notamment la présidence.**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :**

- **DÉSIGNER** Monsieur Alexandre GOUDEFROYE comme représentant au sein de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais.

**A l'unanimité**

## **D2026-31 : DESIGNATION DU REPRESENTANT DU PNR**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026, le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale (PNR) doit renouveler les membres de son Assemblée du Territoire.

Conformément aux statuts modifiés du Syndicat Mixte, chaque commune dispose d'un représentant à l'Assemblée du Territoire.

Il appartient au Conseil Municipal de procéder à la désignation de son représentant.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :**

- **DÉSIGNER** Monsieur Jean-Jacques VERHAEGHE représentant du PNR.

**A l'unanimité**

## **D2026-32 : DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Afin de renforcer le lien entre la Nation et les forces armées, il a été institué, dans chaque commune, un « correspondant défense » désigné parmi les membres du conseil municipal.

Ce conseiller a vocation à être l'interlocuteur privilégié des autorités militaires. À ce titre, il reçoit une information régulière et assure un rôle de relais de proximité auprès de la population.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **DÉSIGNER** Monsieur Jérémy DANNEL en qualité de « correspondant défense » de la commune.

**Monsieur Jérémie DIEVAL s'interroge sur les critères de nomination et demande si Monsieur DANNEL possède des compétences dans ce domaine.**

**Monsieur le Maire précise que ce dernier a participé, la semaine précédente, à une réunion d'information destinée aux correspondants défense.**

**Monsieur Jérémie DIEVAL fait remarquer que ces missions nécessitent des compétences spécifiques dont tout le monde ne dispose pas nécessairement.**

**Monsieur le Maire indique avoir procédé à une sélection et à un entretien préalable, et propose en conséquence de désigner Monsieur Jérémy DANNEL en qualité de « correspondant défense ».**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :**

- **DÉSIGNER** Monsieur Jérémy DANNEL en qualité de « correspondant défense » de la commune.

**A l'unanimité  
2 abstentions  
J. DIEVAL -C. VASSEUR**

## **D2026-33 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES CONSEIL DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

A l'issue du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les représentants au sein du conseil des établissements ci-dessous :

- Groupe scolaire Lévy Ullmann-Perrault : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant
- Collège René Cassin : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **DÉSIGNER** Madame Nadège NIDERT représentante titulaire du Groupe Scolaire Lévy Ullmann-Perrault et Madame Alexandra AMBRE suppléante.

- **DÉSIGNER** Monsieur William HEULLE représentant titulaire du collège René Cassin et Madame Alexandra AMBRE suppléante.

**Monsieur le Maire précise qu'il est membre de droit.**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :**

- **DÉSIGNER** Madame Nadège NIDERT représentante titulaire du Groupe Scolaire Lévy Ullmann-Perrault et Madame Alexandra AMBRE suppléante.
- **DÉSIGNER** Monsieur William HEULLE représentant titulaire du collège René Cassin et Madame Alexandra AMBRE suppléante.

**A l'unanimité**

## **D2026-34 : ADHESION AU SYNDICAT MIXTE EDEN 62 ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Suite aux élections municipales, la collectivité doit statuer à nouveau sur l'adhésion au syndicat mixte Eden 62.

Afin de permettre à cette structure de gérer les espaces naturels se trouvant sur notre territoire, il convient de reconduire la convention de partenariat.

De plus, pour représenter la commune au comité syndical d'Eden 62, il convient de désigner un délégué titulaire et deux délégués suppléants.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **ACCEPTER** le renouvellement de l'adhésion ;
- **VALIDER** le renouvellement de la convention de partenariat ;
- **DÉSIGNER** Monsieur Jean-Jacques VERHAEGHE délégué titulaire et Monsieur Dominique LANOY et Monsieur Mickaël CARRE, délégués suppléants.

**Monsieur le Maire précise qu'aucun nouveau modèle de convention n'a été reçu et que celle-ci demeure identique à celle signée précédemment. Il indique que la zone d'espaces naturels concernée se situe vers Helfaut et se compose de trois parcelles.**

**Monsieur BRUNET souligne qu'il est difficile de déterminer précisément la limite entre Helfaut et Wizernes.**

**Monsieur le Maire localise ces parcelles en indiquant qu'elles se trouvent en direction de Helfaut, après le rond-point : deux parcelles sont situées en bordure de route et une troisième, plus en retrait, à droite de Wizernes et à gauche d'Hallines.**

**Cette zone comprend deux petites parcelles de 10 ca et 23 a 26 ca, ainsi qu'une parcelle plus importante d'environ 1 hectare.**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'ACCEPTER** le renouvellement de l'adhésion ;
- **DE VALIDER** le renouvellement de la convention de partenariat ;
- **DE DÉSIGNER** Monsieur Jean-Jacques VERHAEGHE délégué titulaire et Monsieur Dominique LANOY et Monsieur Mickaël CARRE, délégués suppléants.

**A l'unanimité**

## **D2026-35 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

La commission d'appel d'offres (CAO) est chargée d'examiner les offres faites par les candidats à un marché public. L'intervention de la CAO n'est pas obligatoire pour sélectionner des candidats ou attribuer un marché dans le cadre d'une procédure adaptée qui concerne en général les achats de fournitures et de services des collectivités territoriales inférieurs à 216 000 € HT et les marchés de travaux inférieurs à 5 404 000 € HT. En revanche, pour les procédures formalisées, et notamment au-dessus de ces seuils, l'intervention de la CAO est obligatoire et elle choisit le titulaire du marché (art. L 1414-2 du CGCT).

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

***NB : il est voté au scrutin secret pour les nominations, sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L 2121-21). Toutefois, si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire (art. L 2121-21 du CGCT).***

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptible d'être proclamé élu.

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste.

Le Maire est Président de droit des Commissions ; à ce titre, il ne peut pas figurer sur les listes constituées pour l'élection de ces Commissions.

Il est proposé au Conseil Municipal la liste suivante :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Jean-Jacques VERHAEGHE	Mickaël CARRÉ
Alexandre GOUDEFROYE	Christine BOUTOILLE
Laurent BRUNET	Jérémie DIEVAL

**Monsieur le Maire informe que, en concertation avec Monsieur Laurent BRUNET, il a été décidé de présenter une liste unique, sans obligation de recourir à un vote à bulletin secret.**

**Il précise également que le Maire est membre de droit.**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner les membres titulaires et suppléants comme suit :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Jean-Jacques VERHAEGHE	Mickaël CARRÉ
Alexandre GOUDEFROYE	Christine BOUTOILLE
Laurent BRUNET	Jérémie DIEVAL

**A l'unanimité**

## **D2026-36 : CREATION DES DIFFERENTES COMMISSIONS MUNICIPALES**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, « Le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes Commissions, y

compris les Commissions d'Appel d'Offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. ».

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :**

- **FORMER** les commissions thématiques suivantes comportant chacune 7 membres en plus du Président (soit 8 membres) :
  - Commission FINANCES – BUDGET – AFFAIRES GÉNÉRALES
  - Commission COMMUNICATION – NUMÉRIQUE – VIE SPORTIVE
  - Commission FÊTES ET CÉRÉMONIES – CULTURE – VIE ASSOCIATIVE
  - Commission ENVIRONNEMENT – DÉVELOPPEMENT DURABLE – TRANSITION ÉCOLOGIQUE
  - Commission AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITÉ – HANDICAP – INSERTION – LOGEMENT
  - Commission TRAVAUX – AMÉNAGEMENT – VOIRIE
  - Commission URBANISME – SÉCURITÉ
  - Commission AFFAIRES SCOLAIRES – ÉDUCATION – CANTINE MUNICIPALE
  - Commission JEUNESSE – VIE CITOYENNE – CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

**A l'unanimité**

**Monsieur le Maire expose les 9 commissions et précise que, dans la précédente municipalité, une seule existait.**

**Il rappelle les différentes thématiques de ces commissions et en présente les missions, il ajoute que les élus disposant d'une délégation seront chargés de la gestion des commissions.**

**Madame Christine BOUTOILLE**

**FINANCES – BUDGET – AFFAIRES GÉNÉRALES**

**Gestion budgétaire et financière, analyse et prospective, emprunts, assurances, vie économique, dynamisation commerciale**

**Monsieur Clément HERMANT**

**COMMUNICATION – NUMÉRIQUE – VIE SPORTIVE**

**Communication interne et externe, journal communal, réseaux sociaux, site internet communal, livret d'accueil, relations avec les associations sportives**

**Madame Christelle SOULIEZ**

**FÊTES ET CÉRÉMONIES – CULTURE – VIE ASSOCIATIVE**

**Manifestations locales et jumelage, gestion des salles et du calendrier d'occupation, bibliothèque, repas et goûter des aînés, politique culturelle et associative, subventions aux associations, marchés hebdomadaires et estivaux**

**Monsieur Jean-Jacques VERHAEGHE**

**ENVIRONNEMENT – DÉVELOPPEMENT DURABLE – TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

Risques climatiques, cadre de vie (y compris voisins vigilants), jardin public, plan de déplacement doux, jardins familiaux, sécurité des biens et des personnes

**Madame Marie-Paule LHERMITTE**

**AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITÉ – HANDICAP – INSERTION – LOGEMENT**

Aspects sanitaires et santé, habitat social, maison de la santé, mutuelle, actions de solidarité dont colis des aînés, musique municipale

**Monsieur Alexandre GOUDEFROYE**

**TRAVAUX – AMÉNAGEMENT – VOIRIE**

Gestion des services techniques, cimetières, sécurité routière, infrastructures, occupation du domaine public, défense incendie, eau et assainissement, bien-être animal

**Monsieur David VIVIER**

**URBANISME – SÉCURITÉ**

Documents d'urbanisme, autorisations d'urbanisme, plan de prévention des risques d'inondation, commission des impôts indirects, sécurité des bâtiments, signalétique et publicité

**Madame Nadège NIDERT**

**AFFAIRES SCOLAIRES – ÉDUCATION – CANTINE MUNICIPALE**

École maternelle et primaire, voyages scolaires, actions éducatives, animations petites vacances scolaires, restauration scolaire et lien intergénérationnel

**Monsieur William HEULLE**

**JEUNESSE – VIE CITOYENNE – CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

Collège, charte du citoyen, aménagement des aires de jeux, plan de sauvegarde communal, réserve civile, élus référents des quartiers, police municipale

## **D2026-37 : COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Conformément à la circulaire n° COTB2005924 C du 20 mai 2020 relative au rappel des mesures à prendre par les conseillers municipaux et les organes délibérants des EPCI à la suite du renouvellement général, « dans les communes de 1000 habitants et plus, les différentes commissions municipales devront être composées de façon à ce que soit recherchée, dans le respect du principe de représentation proportionnelle, une pondération qui reflète fidèlement la composition de l'assemblée municipale et qui assure à chacune des tendances représentées en son sein la possibilité d'avoir au moins un représentant dans chaque commission, sans que les différentes tendances ne bénéficient nécessairement toujours d'un nombre de représentants strictement proportionnel au nombre de conseillers municipaux qui les composent ».

Afin de respecter la représentation proportionnelle des listes des élus qui siègent au sein du conseil municipal :

- 82.61 % des sièges sont à pourvoir par la liste « Agir en commun pour Wizernes » soit 7 sièges dans chaque Commission.
- 17.39 % des sièges sont à pourvoir par la liste « Un nouveau souffle pour Wizernes » soit 1 siège dans chaque Commission.

Le Maire est le Président de droit de toutes les Commissions, il n'apparaît donc pas dans les listes soumises au vote.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (Art L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas recourir au scrutin secret pour la nomination des membres des différentes commissions et valide la composition suivante :**

<b>FINANCES – BUDGET – AFFAIRES GÉNÉRALES</b>
Christine BOUTOILLE
Clément HERMANT
Christelle SOULIEZ
Jean-Jacques VERHAEGHE
Sabine LHEUREUX
Mickaël CARRÉ
Ingrid DECLERCQ

<b>COMMUNICATION – NUMÉRIQUE – VIE SPORTIVE</b>
Clément HERMANT
Christine BOUTOILLE
Jacques CONSEIL
William HEULLE
Nadège NIDERT
Vincent DEMARTHE
Camille VASSEUR

<b>FÊTES ET CÉRÉMONIES – CULTURE – VIE ASSOCIATIVE</b>
Christelle SOULIEZ
Marie-Paule LHERMITTE
Martine LAMBERT
Maryline DENIS
Sabine LHEUREUX
Christine LEFEBVRE

Jérémie DIEVAL
----------------

<b>ENVIRONNEMENT – DÉVELOPPEMENT DURABLE – TRANSITION ÉCOLOGIQUE</b>
--

Jean-Jacques VERHAEGHE
------------------------

Christine BOUTOILLE
---------------------

Clément HERMANT
-----------------

Alexandre GOUDEFROYE
----------------------

Maryline DENIS
----------------

David VIVIER
--------------

Ingrid DECLERCQ
-----------------

<b>AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITÉ – HANDICAP – INSERTION – LOGEMENT</b>
---

Marie-Paule LHERMITTE
-----------------------

Christelle SOULIEZ
--------------------

Maryline DENIS
----------------

Christine LEFEBVRE
--------------------

Mickaël CARRÉ
---------------

Alexandra AMBRE
-----------------

Laurent BRUNET
----------------

<b>TRAVAUX – AMÉNAGEMENT – VOIRIE</b>
---------------------------------------

Alexandre GOUDEFROYE
----------------------

Jean-Jacques VERHAEGHE
------------------------

Jacques CONSEIL
-----------------

David VIVIER
--------------

Mickaël CARRÉ
---------------

Vincent DEMARTHE
------------------

Laurent BRUNET
----------------

<b>URBANISME – SÉCURITÉ</b>
-----------------------------

David VIVIER
--------------

Alexandre GOUDEFROYE
----------------------

Jacques CONSEIL
-----------------

Mickaël CARRÉ
---------------

Vincent DEMARTHE
------------------

Jérémy DANNEL
---------------

Jérémie DIEVAL
----------------

<b>AFFAIRES SCOLAIRES – ÉDUCATION – CANTINE MUNICIPALE</b>
--

Nadège NIDERT
---------------

Martine LAMBERT
-----------------

Christine LEFEBVRE
--------------------

William HEULLE
Alexandra AMBRE
Jérémy DANNEL
Camille VASSEUR

<b>JEUNESSE – VIE CITOYENNE – CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES</b>
William HEULLE
Martine LAMBERT
Sabine LHEUREUX
Nadège NIDERT
Alexandra AMBRE
Jérémy DANNEL
Jérémie DIEVAL

**A l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'élire les membres des différentes commissions.

**Monsieur le Maire informe qu'en concertation avec Monsieur BRUNET, il a été proposé de ne constituer qu'une seule liste pour chaque commission et de procéder au vote à main levée. Il remercie Monsieur Brunet pour cette collaboration.**

**Il précise que le Maire est président de droit.**

**Lors des prochaines réunions des commissions, qui devraient être mises en place prochainement, les vice-présidents seront désignés.**

**Il est rappelé qu'une organisation en lien avec Madame Lucie Bultel, Directrice Générale des Services (DGS), est nécessaire afin d'anticiper les sujets à inscrire à l'ordre du jour des séances du conseil municipal.**

**Les réunions du conseil municipal se tenant à une périodicité d'environ trois mois, les délais d'instruction et de préparation des dossiers doivent être considérés comme relativement contraints, de l'ordre de 4 à 6 mois.**

**Il est précisé que les sujets peuvent être inscrits à l'initiative des commissions municipales, de Monsieur le Maire ou du bureau municipal.**

**Monsieur Diéval s'interroge sur la parité au sein des commissions. Monsieur le Maire explique qu'aucune obligation ne s'applique à ces commissions et qu'un tableau a été transmis permettant à chacun de faire ses choix, et que cela a été vu en concertation avec les élus délégués.**

## Rapport d'Orientation Budgétaire

**NB :** Le présent document ne reprend pas l'intégralité du rapport d'orientation budgétaire (ROB) ; seuls les points ayant suscité des interrogations y sont présentés.

Le rapport est présenté par Madame Lucie BULTEL, Directrice Générale des Services. Elle explique que le Rapport d'Orientation Budgétaire constitue une étape essentielle dans la vie financière de notre collectivité.

Il ne s'agit pas seulement d'un document technique, mais d'un moment clé de réflexion et de débat sur les grandes orientations qui guideront les choix pour l'année à venir et plus.

À travers le présent rapport, sont posées les bases de la stratégie budgétaire de la collectivité, en tenant compte des contraintes financières qui s'imposent à elle, ainsi que des priorités politiques que la municipalité entend porter.

Ce document permet d'anticiper, de planifier et d'assurer la lisibilité de l'action publique.

Ce temps d'échange est également l'occasion de partager une vision, de confronter les points de vue et d'assurer la transparence nécessaire à une gestion responsable et rigoureuse des finances publiques.

### Présentation de la section de fonctionnement - Dépenses

Madame Lucie BULTEL, Directrice Générale des Services précise que l'excédent de fonctionnement provient en grande partie de de l'excédent du budget du val de Wisques, intervenu en 2022.

Concernant les inondations 2023-2024 :

**Monsieur Laurent BRUNET demande le coût total des inondations survenues en 2023-2024 et leur prise en charge. Madame Lucie BULTEL propose de lui transmettre un récapitulatif par courriel, qui sera également communiqué à l'ensemble du Conseil Municipal.**

Concernant l'achat des vêtements de travail pour les agents du Service Technique :

**Monsieur Laurent BRUNET s'interroge sur le caractère automatique de l'achat des vêtements de travail. Il lui est répondu que leur renouvellement n'est pas systématique, mais effectué en fonction des besoins. Une augmentation est**

constatée en 2025, en raison de l'absence de renouvellement les années précédentes.

Les assurances de la commune :

**Madame Lucie BULTEL, Directrice Générale des Services informe le conseil de la forte augmentation des coûts d'assurance prévue pour 2026, principalement liée à l'assurance « dommages aux biens », en raison de la répercussion des inondations.**

Elle rappelle également la situation rencontrée en 2024 concernant la flotte automobile : celle-ci était assurée par PILLIOT, par l'intermédiaire d'un courtier belge, l'assureur ne disposant pas de l'agrément nécessaire pour couvrir les risques automobiles en France. Cette situation a nécessité la recherche en urgence d'un nouvel assureur acceptant de couvrir les véhicules de la commune.

**Monsieur Laurent BRUNET demande si la situation a depuis été régularisée.**

Il lui est répondu que la situation est régularisée. Madame Lucie BULTEL, Directrice Générale des Services précise qu'un marché a été lancé fin 2025, avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026, à la suite d'un audit. Les contrats ont été attribués comme suit :

- L'assurance GROUPAMA couvre la flotte automobile ainsi que les dommages aux biens ;
- L'assurance AXA prend en charge la responsabilité civile ;
- Le cabinet 2C Courtage assure la protection juridique.

Constat des baisses des dépenses de fonctionnement :

**Monsieur Jérémie DIEVAL s'interroge sur la baisse des dépenses de la ligne « réparation voirie », tout en constatant une dégradation de l'état de la voirie sur l'ensemble de la commune.**

**Madame Lucie BULTEL, Directrice Générale des Services précise, qu'en section de fonctionnement, seules des réparations de voirie sont imputées. Les travaux plus importants relevant de la section d'investissement.**

**Monsieur Laurent BRUNET ajoute qu'il s'agit, dans ce cadre, de solutions provisoires.**

Masse salariale :

**Madame Lucie BULTEL, Directrice Générale des Services, explique que l'ensemble des services fonctionne à flux tendu, avec un ajustement des heures si nécessaire, et qu'il n'est pas possible d'augmenter les moyens à part d'envisager la suppression de services.**

**Monsieur Laurent BRUNET demande alors l'effectif de la commune ; Madame Lucie BULTEL, Directrice Générale des Services lui répond qu'il est de 40 agents.**

Madame Ingrid DECLERCQ demande des explications sur le remboursement des maladies ordinaires. Madame Lucie BULTEL, Directrice Générale des Services, explique que la commune n'est pas assurée pour la maladie ordinaire qui représenteraient un coût important de 60 000€

Monsieur Laurent BRUNET demande si les accidents du travail sont nombreux et s'ils sont correctement pris en charge par les remboursements d'assurance. Madame Lucie BULTEL, Directrice Générale des Services, répond qu'ils sont très peu nombreux, les situations relevant davantage de maladies professionnelles.

Elle indique par ailleurs que 133 k€ sont prévus en 2026 pour deux remplacements.

Monsieur Laurent Brunet s'interroge sur la répartition des contrats de remplacements prévus. Madame Lucie BULTEL, Directrice Générale des Services, précise que celle-ci n'est pas encore définie, car le recrutement n'aura lieu que si un agent est en arrêt et c'est cet agent qui sera remplacé.

Madame Camille VASSEUR demande si la commune répond aux normes d'encadrement des enfants et s'il existe une ATSEM par classe. Madame Lucie BULTEL, Directrice Générale des Services, répond qu'il y a une ATSEM par classe de maternelle. 2 ayant le grade d'ATSEM et deux agents techniques faisant fonction.

Les subventions aux associations :

Monsieur Laurent Brunet demande si les subventions 2026 ont déjà été attribuées aux associations. Monsieur le Maire répond que les subventions doivent être votées dans le cadre du budget et qu'elles sont conditionnées à la complétude des dossiers, accompagnés de l'ensemble des pièces justificatives demandées. Il précise que l'examen des dossiers a déjà commencé mais que le vote de ces subventions aura lieu plus tard en Conseil Municipal.

Madame Ingrid DECLERCQ demande s'il existe des critères spécifiques pour l'octroi des subventions. Monsieur le Maire répond qu'il n'en existe pas à ce jour et que la mise en place de tels critères pourra être étudiée à l'avenir, mais que cela sera difficile à mettre en œuvre pour l'année en cours.

Présentation de la section de fonctionnement - Recettes

Le parc locatif :

Monsieur Laurent BRUNET demande combien de logements la commune possède en location. Madame Lucie BULTEL, Directrice Générale des Services, indique que la commune détient environ 10 logements, dont 4 sont actuellement en vente.

Monsieur Laurent BRUNET s'interroge sur d'éventuelles offres. Il est répondu que deux propositions ont été formulées, mais qu'elles sont inférieures à l'estimation de

**l'avis des Domaines. Il est précisé que la commune dispose d'une marge de négociation d'environ ±10 %.**

**Monsieur Laurent BRUNET observe que, si les bâtiments sont en bon état extérieur, de nombreux travaux restent néanmoins à prévoir à l'intérieur.**

Dévolution de l'association des pongistes :

**Monsieur le Maire explique que les tables de ping-pong ont été installées au Groupe Scolaire et qu'une somme d'environ 3 300 € a été versée à la commune.**

**Monsieur Laurent BRUNET demande ce qu'est devenue la salle. Il lui est répondu que, peu avant les élections, des conventions ont été établies afin d'acter l'attribution des salles, et que la commune ne pourra intervenir qu'à l'issue d'un délai d'un an, cette salle a été attribuée au Comité des Fêtes.**

Services offerts :

**Monsieur Laurent Brunet s'interroge, concernant l'harmonie municipale, sur l'absence de recettes visibles. Madame Lucie BULTEL, Directrice Générale des Services, explique qu'il convient de distinguer la partie municipale, qui ne génère pas de recettes, et la partie associative, qui est seule destinataire des recettes. Monsieur le Maire ajoute que, depuis longtemps, l'harmonie est organisée en deux parties, une partie municipale et une partie associative.**

Les colis des aînés :

**Pour les années précédentes, les colis étaient achetés tout prêts. Depuis deux ans, les élus les confectionnent eux-mêmes en achetant les denrées, ce qui permet d'obtenir des colis plus garnis, mais légèrement plus coûteux.**

**Madame Maryline DENIS constate que le nombre de bénéficiaires augmente chaque année. Madame Lucie BULTEL, Directrice Générale des Services, indique qu'en 2025, 700 colis ont été distribués.**

Maison médicale :

**Monsieur Laurent Brunet demande si toutes les cellules de la maison médicale sont occupées. Madame Lucie BULTEL, Directrice Générale des Services, répond que toutes les cellules ne sont pas utilisées et qu'il reste deux cellules disponibles pour des médecins.**

Restauration scolaire :

**Madame Lucie BULTEL, Directrice Générale des Services, explique qu'une baisse de fréquentation de la cantine est constatée.**

**Madame Camille Vasseur** demande s'il existe un sondage permettant d'en connaître les raisons. Il lui est répondu que ce n'est pas le cas à ce jour, mais qu'un tel dispositif pourra être envisagé dans le cadre des commissions.

## Présentation de la section d'investissement - Dépenses

### Salle Emile ZOLA

**Madame Lucie BULTEL**, Directrice Générale des Services, explique qu'un montant pour une étude est inscrit au budget concernant la CTA de la salle Zola, celle-ci ne répondant pas aux besoins identifiés lors des travaux de réhabilitation de la salle.

**Monsieur Grégory CHATELAIN**, Responsable des Services Techniques, complète les propos de **Madame Lucie BULTEL**, Directrice Générale des Services, et indique que les travaux ont été correctement exécutés conformément au cahier des charges du marché, et que les attentes des élus n'auraient pas été pleinement retranscrites par la maîtrise d'œuvre.

### Chaudière au Groupe Scolaire

**Monsieur Laurent BRUNET** revient sur le sujet de la chaudière évoqué lors des discussions relatives aux inondations. Il demande si le remplacement de la chaudière a été pris en charge par les assurances.

**Monsieur Grégory CHATELAIN**, Responsable des Services Techniques explique que la chaudière a été remplacée et installée à l'étage, dans une chaufferie conforme à l'ensemble des normes en vigueur.

**Monsieur Laurent BRUNET** constate qu'aucun investissement important n'est prévu. **Madame Lucie BULTEL**, Directrice Générale des Services précise qu'il n'y a pas de projets d'investissements lourds afin de maintenir des finances maîtrisées.

**Monsieur Jérémie Dieval** souligne qu'une telle situation pourrait entraîner un risque d'augmentation des impôts. **Monsieur le Maire** répond qu'il s'agit d'une question qui devra être évaluée collectivement.

**Monsieur Laurent Brunet** demande si l'endettement par habitant est connu. **Madame Lucie BULTEL**, Directrice Générale des Services, lui répond que cet élément sera présenté dans la suite du rapport.

**Monsieur le Maire** explique que la commune est encore considérée comme une commune riche du fait de son excédent de fonctionnement.

**Monsieur Brunet** observe que certaines communes réalisent des travaux en fin d'année afin de consommer leurs crédits. **Madame Lucie BULTEL**, Directrice Générale des Services, répond que cette pratique peut être pertinente, à condition que les travaux réalisés soient réellement utiles.

## FIN DE LA PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

**Monsieur le Maire félicite Madame Lucie BULTEL, Directrice Générale des Services, pour l'importance du travail fourni et indique qu'il est rare dans les communes d'avoir un travail si abouti.**

**Monsieur le Maire revient sur la fiscalité et affirme qu'il n'y aura pas d'augmentation des impôts cette année. Il souhaite la réalisation d'un audit financier et insiste sur une gestion prudente des finances.**

**Il indique également vouloir optimiser les services afin de limiter le recours aux entreprises extérieures. Il remercie par ailleurs Monsieur Grégory CHATELAIN, Responsable des Services Techniques, pour son travail.**

**Il précise que la situation n'est pas catastrophique mais appelle à la prudence. Les budgets devront être votés dans quinze jours.**

### INFORMATIONS DIVERSES

Le prochain Conseil Municipal est prévu le 28 avril. La prochaine réunion du bureau se tiendra le 16 avril. Le séminaire des élus est programmé le 13 juin.

**Monsieur le Maire informe que le Président de la CPASO lui a accordé une Vice-Présidence, sans que la délégation ne soit encore connue à ce stade. Il précise également que le séminaire des élus de la CAPSO se déroulera le 29 mai, de 8h30 à 19h, à Scénéo. L'ensemble du Conseil Municipal est invité.**

**Il indique organiser des permanences tous les jeudis de 11h à 12h, tandis que les adjoints assurent également des permanences le jeudi, sans rendez-vous. Il remercie Clément HERMANT, Adjoint et Lucie BULTEL, Directrice Générale des Services, pour le suivi et la mise à jour de la page Facebook.**

**Des activités extrascolaires sont organisées les 15, 21, 22, 23 et 24 avril à la bibliothèque. Le nombre d'inscriptions étant faible, Monsieur Jérémie Dieval s'en étonne. Madame Ingrid DECLERCQ s'étonne également du peu d'inscriptions et souligne que cette mise en place était une demande des administrés.**

La première réunion de la commission « fêtes et cérémonies – culture – vie associative » est prévue le 15 avril à 18h00.

La désignation des élus référents par quartier, titulaires et suppléants, sera communiquée lors du prochain conseil.

**Concernant le Conseil Municipal des Jeunes, Monsieur le Maire précise que son fonctionnement diffère de celui des adultes : le mandat est en cours, les élections**

ayant eu lieu le trois janvier pour une durée de deux ans. Il souhaite que ce conseil ne se limite pas à un rôle représentatif et envisage l'attribution d'un budget dédié à la réalisation de projets.

Repas du 8 mai :

Le repas, offert par la municipalité aux anciens combattants, se tiendra à la cantine et réunira une vingtaine de participants. Les anciens combattants ont la possibilité d'inviter deux personnes, sous réserve du paiement de leur repas.

Jusqu'à présent, l'ensemble du conseil municipal était convié, y compris les conjoints, ces derniers participant financièrement. **Monsieur le Maire propose désormais de limiter le nombre d'élus présents, en s'inspirant du fonctionnement d'une commission, soit six membres de la majorité et un de l'opposition plus Monsieur le Maire.**

**Monsieur Laurent BRUNET précise que ce point fera l'objet d'un échange entre eux.**

Dossier WIZPAPER :

**Monsieur le Maire informe suivre le dossier WIZPAPER. Un rendez-vous avec Madame la Sous-Préfète, initialement prévu, a été annulé ; celle-ci doit le recontacter afin de convenir d'une nouvelle rencontre en mairie. Il indique qu'il tiendra le Conseil informé.**

**Monsieur Laurent Brunet demande si le site WIZPAPER est amené à devenir une friche. Monsieur le Maire répond que c'est précisément l'objet de ses démarches auprès de Madame la Sous-Préfète, qu'il avait déjà interpellée à ce sujet lors de la rencontre des Maires de l'arrondissement, à La Malassise.**

**Il précise enfin qu'il continuera à suivre ce dossier, bien que la compétence économique relève de la CAPSO.**

**Fin de séance : 21h18**

Le Maire,

  
Dominique LANOY

Le secrétaire de séance,

Clément HERMANT



